

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 037/2024

	Séance du :	Lundi 10 juin 2024
	Date de convocation :	Lundi 03 juin 2024
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 18 juin 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures
- présents	7	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Anthony HAREL (arrivé à 19h32)

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : CIS des Couloirs : Positionnement de la commune sur le projet de construction d'une nouvelle caserne

Comme annoncé lors de la dernière séance, les élus ont souhaité rencontrer le SDIS du Jura pour discuter de l'avenir des casernes du territoire. Ainsi, une réunion a eu lieu vendredi 7 juin en présence du Colonel Philippe OLIVIER-KOERBER, du Lieutenant-Colonel Damien FREDY, de Jérôme GRENARD, Maire des Bouchoux et de Julien CARNOT, 1er Adjoint au maire de La Pesse.

Il a confirmé que le SDIS n'est pas à l'initiative de la demande de construction d'une nouvelle caserne, bien qu'il soit convaincu des besoins des pompiers dans les deux centres. Il confirme qu'il n'y a aucun projet de suppression de caserne avec le fonctionnement actuel et les effectifs prévisionnels.

Au niveau budgétaire, le SDIS considère qu'une caserne est bâtie pour 50 ans. Il est toujours possible de refaire une caserne avec une participation du SDIS à hauteur de 50%, à condition que le bâtiment existant soit revendu et que la moitié du prix de vente lui soit reversée. Sa priorité actuelle est le financement de nouveaux matériels.

Les élus sont donc confortés dans leur position. Ils rejoignent donc la position du Conseil Municipal des Bouchoux, et souhaitent privilégier la campagne visant à conforter les effectifs du CIS des Couloirs.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **CONFIRME** ne pas être favorable au financement d'une nouvelle caserne de pompiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 4 JUIL. 2024

ID : 039-213904139-20240610-037_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 038/2024

	Séance du :	Lundi 10 juin 2024
	Date de convocation :	Lundi 03 juin 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Mardi 18 juin 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures
- présents	8	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivé à 19h32), Audrey GRANDCLEMENT, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : Demande de participation communale à la réfection du chemin rural dit « de Malatraït »

La commune a reçu une demande de participation communale pour la réfection du chemin rural de Malatraït. Côme DELIRY, propriétaire riverain, prévoit de réaliser des travaux sur 850 m de long cet été pour améliorer l'accès à sa maison.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir considérer cette demande qui entre dans le cadre des critères établis dans la délibération du 23 octobre 2023. La participation s'élèverait à 1 408 €.

En outre, la demande ayant été faite après le 31 décembre 2023, il demande une dérogation sur la prise en compte de la dépense afin que le versement de la somme sur le budget 2024 (qui le permet) et non l'an prochain, car il y a urgence à gérer l'écoulement des eaux de pluie sur ce secteur.

D'après ces explications, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

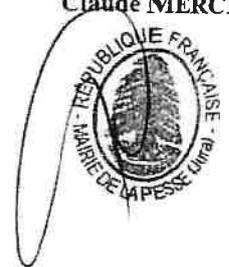
- **DÉCIDE** d'attribuer une participation communale de 1 408 € à M. Côme DELIRY pour la réfection du chemin rural dit Chemin de Malatraït,
- **ACCEPTE** que la dépense soit engagée sur le budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le - 4 JUIL. 2024 
ID : 039-213904139-20240610-038_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 039/2024

Séance du :	Lundi 10 juin 2024
Date de convocation :	Lundi 03 juin 2024
Date d'affichage du tableau :	Mardi 18 juin 2024
Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivé à 19h32), Audrey GRANDCLEMENT, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : Installation de terrasses d'appel : Tarif de redevance d'occupation du domaine public

Rachel MAURI, gérante du Gîte Les Tavaillons, a fait parvenir sa demande d'installer une terrasse d'appel devant son établissement pendant l'été.

Monsieur le Maire propose que le tarif 2023 soit maintenu.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

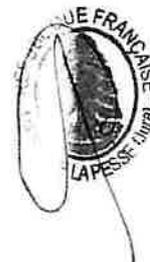
- **FIXE** le tarif de redevance d'occupation du domaine public à 50 € par mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

le 10/06/24

**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 4 JUL. 2024

ID : 039-213904139-20240610-039_2024-DE